



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 08 Juillet 2015

Date de la convocation 23 Juin 2015	Heure de la séance 17 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes - PAULHAN
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. LACROIX Jean-Claude, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.BERNARDI Olivier, Mme REVERTE Françoise, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, CABRIERES : M.MALLET Denis, CANET : M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, Mme BENARD Bénédicte, CEYRAS : Mme BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M.RUIZ Salvador, M.GARCIA Jean, Mme MARTINEZ-ROQUES Micaela, Mme BLANQUET Elisabeth, Mme ROBERT Laure, Mme PASSIEUX Marie, FONTES : M.BRUN Olivier, LACOSTE : M.VENTRE Philippe, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, MERIFONS : M.VIALA Daniel, MOUREZE : M.DIDELET Serge, NEBIAN : M.BARDEAU Francis, OCTON : M.COSTE Bernard, PAULHAN : M.VALERO Claude, Mme GUERIN Audrey, M.ALEIX Bertrand, M.GASC Georges, Mme GAVINET Isabelle, M.DUPONT Laurent, PERET : M.AZAM Joël, SALASC : M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.RIGAUD Christian, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, VILLENEUVETTE : M.BOUTELOUP Rémy.</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M.FAVIER Marc à M.REVEL Claude, M.BARON Bernard à M.RUIZ Salvador, Mme PRULHIERE Yolande à Mme MARTINEZ-ROQUES Micaela, M.DÔ Laurent à Mme BARRE Berthe, Mme OLLIE Sophie à Mme REVERTE Françoise, M.PONCE Yvan à Mme ROBERT Laure, Mme MALMON Sylvie à M.BARDEAU Francis,</p>

Objet : Convention d'Objectifs tripartite pour le fonctionnement du multi-accueil « A Pas de Loup » - Paulhan entre la Communauté de communes du Clermontais, la Mutualité Française de l'Hérault et la Caisse d'allocations familiales de l'Hérault.

Monsieur RUIZ informe les membres du Conseil Communautaire que suite aux différentes réunions de travail autour du financement de la crèche mutualiste de Paulhan avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault et la Mutualité Française Hérault, il est proposé de signer une convention tripartite pour une période de 3 ans, pour la période de 2015 à 2017.

Il précise que cette convention (voir pièce jointe) fixe les obligations respectives des parties et notamment :

- Engagement de la Mutualité Française Hérault à assurer le fonctionnement de la crèche « A Pas de Loup » de manière optimale ainsi qu'à développer un travail de partenariat avec la Communauté de communes notamment par des comités de pilotage réguliers, ainsi que le respect des engagements de notre collectivité en terme d'Agenda 21.
- Engagement de la Communauté de communes à apporter son soutien financier (uniquement, les enfants accueillis dont les parents résident ou travaillent sur notre territoire), à hauteur d'un montant maximal de 142 502 € pour l'année 2015, 136 724 € pour l'année 2016 et 132 981 € pour l'année 2017.

- Engagement de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault à respecter les dispositions du Contrat Enfance Jeunesse.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur RUIZ, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la signature d'une convention d'objectifs tripartite pour le fonctionnement du multi-accueil « A Pas de Loup » à Paulhan entre la Communauté de communes du Clermontais, la Mutualité Française de l'Hérault et la Caisse d'allocations familiales de l'Hérault telle que présentée en pièce annexe.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20150710-2015-07-08-08-DE
Date de télétransmission : 16/07/2015
Date de réception préfecture : 16/07/2015